

Taxe d'apprentissage²⁰²⁵

Les grandes dates du calendrier 2025

Ouverture de la plateforme

À partir du 19 mai 2025 :

Ouverture de SOLTéA aux établissements pour vérifier ou compléter leurs informations

À partir du 26 mai 2025 :

Ouverture de SOLTéA aux employeurs

1^{ère} période de répartition

26 mai 2025 :

Début de la 1^{ère} période de répartition et ouverture de SOLTéA pour les employeurs

27 juin 2025 :

Clôture de la 1^{ère} période de répartition

À partir du 11 juillet 2025 :

1^{er} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

2^{ème} période de répartition

14 juillet 2025 :

Début de la 2^{ème} période de répartition

24 octobre 2025 :

Clôture de la campagne de répartition sur SOLTéA

À partir du 7 novembre 2025 :

2^{ème} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

Fonds non répartis

À partir du 27 novembre 2025 :

Versement des fonds non répartis par voie réglementaire.